



MAIRIE D'URCUIT

NOTE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons par ce message vous apporter les informations dont nous disposons actuellement concernant la reprise des classes. Les modalités précises vous seront communiquées ultérieurement, lorsque nous aurons une vision globale du nombre d'élèves à accueillir. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de vous déterminer avant le lundi 4 mai sur votre intention d'envoyer votre enfant à l'école ou non.

Vous trouverez ci-dessous les informations générales relatives aux conditions d'accueil des enfants au sein du groupe scolaire communal.

Concernant le temps scolaire :

- La rentrée des classes pour les élèves se déroulera le mardi 12 mai (le lundi 11 mai étant réservé à la pré-rentrée des enseignants, seuls les enfants des personnels prioritaires, s'étant préalablement inscrits, seront accueillis dans le cadre de l'accueil instauré depuis le 16 mars dernier).
- Les groupes d'élèves par classe seront de 15 maximum.
- Les enfants ne pourront donc pas être accueillis à l'école, en classe, sur la totalité du temps scolaire (hormis les enfants des personnels prioritaires précités). Les fratries seront accueillies, dans la mesure du possible, sur le même temps.
- En fonction du nombre de demandes, une priorité pourra être établie à destination des élèves de CM2, de CP et de Grande Section Maternelle.
- L'enseignement ne sera pas obligatoirement dispensé en présentiel par l'enseignant(e) habituel(le) de la classe, même si cela sera privilégié. Chaque enseignant(e) gardera cependant la responsabilité pédagogique de son groupe classe.
- Afin d'éviter le brassage des différents groupes d'élèves, les horaires de l'école seront adaptés afin de décaler les entrées et les sorties des classes.
- En classe et en dehors de la classe, le matériel et les jeux collectifs ne pourront pas être utilisés par les élèves (livres de bibliothèque, trottinettes, jeux de construction, puzzles...). Les élèves de maternelle et d'élémentaire seront installés à des tables individuelles respectant les règles de la distanciation sociale.
- Les récréations seront échelonnées et des zones seront définies par groupe de 15 élèves maximum, sachant que la distanciation devra être respectée par tous les élèves.
- Les personnels adultes de l'école porteront un masque.
- Avant la reprise des classes, les parents devront apprendre les gestes barrières à leurs enfants, dans le cadre familial (se laver les mains pendant 30 secondes, tousser ou éternuer dans le coude, maintenir une distance obligatoire d'un mètre, utiliser un mouchoir à usage unique).
- Pour les élèves qui resteront à la maison, la scolarité à distance sera poursuivie.

- Afin de nous aider à organiser cette reprise dans les conditions sanitaires nécessaires, un protocole strict doit nous parvenir. Nous vous le communiquerons dès que possible.

Concernant le temps non scolaire, et compte-tenu des dispositions sanitaires applicables :

- Il n'y aura pas de service de garderie le matin, de 07h30 à 08h20.
- La restauration scolaire sera organisée, et pourra notamment prendre la forme de pique-niques ou de repas froids. Conformément aux attentes sanitaires, les enfants pourraient être amenés à se restaurer dans leur salle de classe.
- Un service périscolaire sera mis en place dès la fin du temps scolaire, et jusqu'à 18h45 au plus tard. De façon similaire au temps scolaire, le matériel et les jeux collectifs ne seront pas utilisés par les enfants.
- L'inscription préalable à la cantine et au service périscolaire est nécessaire auprès des services de la Mairie.
- Aucun service d'accueil ne sera instauré parallèlement au temps scolaire, les conditions sanitaires strictes liées à la lutte contre la propagation du COVID-19 ne le permettant pas.
- A ce jour, l'accueil de loisirs du mercredi ne pourra pas être mis en œuvre, la réglementation en vigueur ne permettant pas l'ouverture de ces structures. Dans l'hypothèse où de nouvelles directives venaient à s'appliquer, l'accueil de loisirs serait alors organisé, dans la mesure de ces dispositions.
- Pour l'heure, seuls les enfants de personnels prioritaires peuvent être pris en charge le mercredi dans le cadre de l'accueil instauré depuis le 16 mars dernier, sur inscription préalable.

Comme indiqué précédemment, les modalités précises de mise en œuvre de ces données ne pourront être établies qu'au vu du nombre global d'enfants accueillis. Afin de poursuivre ce travail de préparation, nous vous remercions de nous faire part en retour de votre intention concernant le retour à l'école de votre ou de vos enfants à compter du 12 mai prochain.

Votre réponse devra être adressée par retour de mail à l'enseignant de votre ou de vos enfants, en tout état de cause avant le lundi 04 mai 2020 à 09h00.

Vous remerciant par avance pour votre retour et votre compréhension, soyez assurés que tout sera mis en œuvre pour accueillir le maximum d'enfants, dans le respect du protocole sanitaire préconisé par l'État pour la réouverture des écoles maternelles et élémentaires.

La Directrice du groupe scolaire,
Hélène ELGOYHEN



Le Maire,
Barthélémy BIDEGARAY

